

# Fiche de procédure

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">2007/0192B(CNS)</a>	Procédure terminée
Euro: protection contre le faux monnayage aux États membres qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie unique		
Modification Règlement (EC) No 1339/2001 <a href="#">2000/0208(CNS)</a>		
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PPE-DE <a href="#">DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA Agustín</a>	05/11/2007
	Commission au fond précédente		
	<b>LIBE</b> <a href="#">Libertés civiles, justice et affaires intérieures</a>	ALDE <a href="#">DEPREZ Gérard</a>	02/12/2008
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	PSE <a href="#">DOS SANTOS Manuel</a>	23/10/2007
Commission pour avis précédente			
<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Agriculture et pêche</a>	<a href="#">2917</a>	18/12/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Office européen de lutte antifraude (OLAF)</a>	KALLAS Siim	